

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1285

présenté par

Mme Dufour, rapporteure et M. Rome, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	1 500 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	1 500 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>1 500 000</i>	<i>0</i>
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À la vue de la place qu'occupe le nucléaire dans notre mix énergétique, le travail de l'ASN est primordial et il est d'autant plus précieux dans le contexte actuel le travail de l'ASN est primordial au vu de la place qu'occupent le nucléaire dans notre mix énergétique Le retard des maintenances décennales, dû au Covid et la découverte, l'hiver dernier, de problèmes de corrosion, ont contraint EDF à entreprendre un arrêt quasi général.

De plus, la construction du réacteur EPR de Flamanville, le développement d'un projet de stockage géologique profond de déchets radioactifs CIGEO, la montée en puissance de la problématique du démantèlement font que le besoin en compétences autour du nucléaire et de plus en plus important, les effectifs de l'agence sûreté nucléaire se révèlent donc cruciaux.

Si les effectifs ont quelque peu augmenté, en passant de 396 ETP en 2016 pour atteindre 437 ETP en 2022, les besoins humains sont clairement insuffisants par rapport à l'enjeu.

Nous souhaitons ainsi augmenter les effectifs de 30 ETP.

Considérant un coût moyen de 50 000 € par emploi, nous proposons de ponctionner 1,5 million d'euros en CP et en AE de l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers l'action 9 « Contrôle de sûreté nucléaire et de la radioprotection » du programme 181 « Prévention des risques », en titre 2. Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale.